MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 06 mars 2023, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à l'heure habituelle des séances du Conseil.

Les Conseillers Raynald Forgues, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie, Simon Pelchat et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Donald Gilbert. Le Conseiller Max Laurent Vidal a été absent tout le long de la rencontre.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière et Roger Fortin, Officier municipal sont présents tout le long de la rencontre.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

027-2023 IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

028-2023 Il EST RPOPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'apporter une correction à la Résolution # 025-2023, adoptée le 6 février dernier. La Résolution devait inclure les frais de garde du matin et du soir, à être remboursés aux parents.

029-2023 CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 06 février 2023, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers qu'il soit adopté tel que rédigé.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

030-2023 CONSIDÉRANT QUE La Fondation des Sourds du Québec demande une contribution financière;
CONSIDÉRANT QUE La Fondation des Sourds du Québec favorise l'accroissement des compétences et l'autonomie des personnes sourdes;
CONSIDÉRANT QU'un don permet de briser l'isolement, de contrer les difficultés sociales et les contraintes liées à l'emploi;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité contribue financièrement à La Fondation des sourds du Québec, pour une somme de 50$.

Suite à la demande d'aménager des modules d'hébertisme le long du sentier, le Parc des Appalaches en est venu au constat que les abords du sentier sont trop mouilleux. Les Élus demandent plus d'explication, en vue que ce projet soit réalisé sans excavation.

Le projet d'achat de vélos électriques présenté dans le Programme Nouveaux Horizons a été accepté. La Directrice générale fera le nécessaire pour recevoir une nouvelle soumission pour l'achat de ces équipements, avant de réaliser le projet.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

031-2023

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Saint-Paul sollicite notre appui financier en vue d'être partenaire des démarches entreprises pour valoriser la réussite scolaire et souligner le parcours exceptionnel des élèves ;
CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'uniformité, on nous propose de remettre trois (3) bourses soulignant les 4 valeurs de projet éducatif, soit : l'engagement, le bien-être, le respect et l'ouverture d'esprit ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère au principe d'uniformité suggéré ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise un budget de 300,00$ en vue de remettre une bourse de 100,00$ à chacun des trois (3) étudiants s'étant démarqués dans une des catégories citées précédemment pour l'année scolaire 2022-2023.

Les Élus ont pu prendre connaissance du bilan des activités de Tissés Serrés 2022-2023 que Madame Nathalie Arsenault, chargée de projet a transmis à la Municipalité. Il est convenu de lui envoyer une lettre confirmant l'intérêt pour ces activités mais de lui faire part du peu de ressource financière et du manque de personne qui nous limitent dans la poursuite de ces projets.

ACCEPTATION DES COMPTES/ ÉTATS COMPARATIFS

032-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la liste des comptes à payer de mars 2023 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance, soit autorisée;
Les membres du Conseil confirment ÉGALEMENT avoir reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle versée aux employés et Élus municipaux, avant la tenue de la présente assemblée régulière, dans ce cas-ci pour la période de février 2023.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

033-2023

CONSIDÉRANT QU'en février 2023, la brigade incendie a effectué sept sorties d'urgence, soit pour deux entraides à une municipalité voisine, des fausses alarmes, un incendie de résidence et un accident de la route;
CONSIDÉRANT QUE ce rapport mensuel fait mention d'heures de pratique, de test d'échelle et de remplissage de bouteille d'air;
IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc
APPUYÉ PAR :Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus sur les lieux soient rémunérés;
ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les entraides soient facturées à la Municipalité concernée.

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'Officier municipal adjoint ont été remises à chacun des membres du Conseil. Rien de spécial à mentionner.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Le Conseiller Simon Pelchat précise qu'il n'a pas eu de réunion du Transport Collectif ce mois-ci.

On fait remarquer qu'il y a des branches dans le sentier de ski de fond. Monsieur Jason Mathieu, responsable de l'entretien est avisé de la situation.

TRAVAUX DE PRÉVENTION - EMBÂCLE

034-2023

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la Municipalité a dû intervenir en vue d'éviter les embâcles et les inondations occasionnés par la crue des eaux printanière de la rivière Daaquam ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir un budget si elle a à effectuer des travaux préventifs de bris de couvert de glace ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise un déboursé de plus ou moins 1000,00$ en vue que si nécessaire, l'Officier municipal procède à des travaux préventifs de bris de couvert de glace sur la rivière Daaquam.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2022

035-2023

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie, adopté par leur MRC;
ATTENDU Que la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ses actions et le transmettre à la MRC;
ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété ledit rapport;
Pour ces motifs,
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin,
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents :

- D'adopter le Rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2022 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières;
- Que le Conseil municipal a pris connaissance des données du Rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel;
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au Directeur du Service de la sécurité incendie.

RENOUVELLEMENT ASSURANCES COLLECTIVES

036-2023

CONSIDÉRANT QUE la prime de renouvellement du programme d'assurances collectives de nos employés municipaux subira une baisse en 2023, de l'ordre de 0.06% alors qu'en 2022, il y a eu une augmentation de l'ordre de 1,42% ;
CONSIDÉRANT QUE Roger Brousseau, Conseiller en assurances collectives de personne, nous suggère d'accepter cette offre ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gontier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son contrat d'assurances collectives avec la Compagnie *Manuvie* et assume 75% du coût total de la prime pour l'Officier municipal, et 50% du coût total de la prime pour les autres employés.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
037-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

RENOUVELLEMENT ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la *MMQ* est la solution qui nous offre stabilité, indépendance et qui nous aide à mieux gérer nos risques et à réduire nos coûts d'assurance;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son contrat;
CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation d'environ 3 538$ comparativement à l'an dernier;
CONSIDÉRANT QUE cette augmentation est due également à l'indexation de la valeur de nos bâtiments et de leurs contenus pour assurer une couverture adéquate;
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité verse le montant de sa prime annuelle établie à 26 670 $ taxes incluses;
ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

PROJET PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE / DEK HOCKEY

Il est convenu de reporter ce point à une séance ultérieure.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS – PROJET POUR DEMANDE DE PLANTS

038-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adresser à *l'Association Forestière des deux rives*, une demande de plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit organiser à nouveau une activité spéciale en vue de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et de la forêt ;
CONSIDÉRANT QUE la population apprécie beaucoup cette activité ;
CONSIDÉRANT QUE si *l'Association* répond positivement à notre demande, nous devons aller nous-mêmes chercher les plants à Montmagny ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que la Municipalité adresse à *l'Association Forestière des deux rives* une demande de 500 plants, organise une activité spéciale et défraie les coûts rattachés au transport des plants.

DEMANDE DE LOTISSEMENT

039-2023

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement a été déposée par M. Daniel Godbout;
CONSIDÉRANT QUE le lot original 6 167 680 sera remplacé par les lots projetés 6 564 087 à 6 564 090 du cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT QUE l'article 3.9.1 du règlement de lotissement stipule que si une opération cadastrale a pour but de créer deux terrains ou plus, cette demande de permis doit être présentée au Comité d'urbanisme et en dernière instance au Conseil municipal pour approbation en fonction des règlements et plans d'urbanisme de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE les lots projetés sont conformes à l'article 5.2 du règlement de lotissement numéro 04-90 qui stipule qu'un lot non desservi doit avoir une largeur minimale de 50 mètres et une superficie minimale de 3 000 m^2 ;
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande telle que présentée;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'accepter la demande telle que présentée, à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
040-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

JARDIN COLLECTIF

CONSIDÉRANT QUE le jardin collectif permet de sensibiliser les jeunes et moins jeunes de l'importance des jardins;
CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet, Monsieur Laval Vallières, est disponible pour s'occuper du projet cet été;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'engager M. Laval Vallières comme responsable du jardin collectif pour l'été 2023;
ÉGALEMENT RÉSOLU de verser une rémunération à raison de 125$/semaine.

VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

041-2023

CONSIDÉRANT que la Secrétaire trésorière et Directrice générale a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie, conformément aux dispositions de 1022 et suivants du Code municipal;
EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin
- DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.
- D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

MATRICULE	CADASTRE	ADRESSE IMMEUBLE
3765-70-3810	6 166 967	536, route 204

-DE DEMANDER à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 08 juin 2023, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut.
-DE MANDATER la Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales (1038 C.M.).

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP

On convient de ne pas faire de communiqué ce mois-ci.

VARIA – DÉNEIGEMENT RANG-ST-ISIDORE

On refuse d'assurer le déneigement durant l'hiver de la portion non entretenue dans le rang St-Isidore qui permet de se rendre à St-Camille.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen dans la rue Dubois demande l'autorisation de garder son cheval en arrière de sa maison. On demande à la Directrice générale de lui transmettre les coordonnées de Madame Lili Tanguay, Inspectrice municipale afin de prendre plus d'information.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

042-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 20 :06 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 03 ième JOUR D'AVRIL 2023.

Donald Gilbert, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103